

Les photos de la galerie du site VinsAlsace.pro sont réservées aux adhérents du Conseil Interprofessionnel des Vins d'Alsace.

Elles sont destinées uniquement à illustrer les textes sur le vignoble et les Vins d'Alsace rédigés dans le cadre d'expositions, de conférences, de brochures et d'applications web (sites, blogs...).

L'emprunteur ne peut utiliser les documents photographiques prêtés par le Conseil Interprofessionnel des Vins d'Alsace que dans le cadre de l'utilisation déclarée lors du téléchargement.

Toute réutilisation ou utilisation à des fins autres que celles déclarées lors du téléchargement est INTERDITE.

Ces photos étant réservées aux adhérents du CIVA, le prêt à un tiers, à la presse, aux maisons d'édition et à d'autres organismes est interdit. Merci de renvoyer ces demandes à Anne FREYDER au CIVA (anne@civa.fr).

De même, sont interdits ou sont soumis à autorisation spéciale :

- toute utilisation commerciale donnant lieu à une contre partie financière (cartes postales, calendrier...)
- la production de produits marketing dérivés (tasses, tabliers, casquettes....)
- des tirages grand format à des fins d'affichage publicitaire
- la réalisation d'étiquette de vin et d'habillage vin

MENTION OBLIGATOIRE :

Il est **OBLIGATOIRE** pour l'emprunteur de respecter le droit moral de l'auteur et notamment **de notifier** en marge de chaque visuel **la mention**

« Copyright-NOM du PHOTOGRAPHE-ConseilVinsAlsace » (indiquée dans le nom du fichier)

Par exemple pour la photo nommée « 270 ©SPACH-ConseilVinsAlsace »
la mention sera « ©SPACH-ConseilVinsAlsace »

De même, l'emprunteur ne devra pas dénaturer ou modifier le document et devra respecter l'intégrité de l'œuvre.

A défaut, l'emprunteur s'expose à des poursuites judiciaires tant de la part de l'auteur que du Conseil Interprofessionnel des Vins d'Alsace. De même, toute mention erronée ou incomplète donnera lieu au paiement d'une indemnité par document concerné.

INTERNET :

L'utilisation des visuels sur **Internet**, est soumise à l'obligation par les responsables des sites, blogs, Wikis et réseaux sociaux :

- de **limiter la taille** des photos à **256 ko**
- de **notifier la mention** « **Copyright-NOM du PHOTOGRAPHE-ConseilVinsAlsace** » (indiquée dans le nom du fichier) sous chaque visuel.
- de notifier aux utilisateurs que « la récupération des visuels est INTERDITE pour toute utilisation commerciale ou autre non conforme avec le droit d'auteur ».
- d'utiliser les moyens techniques nécessaires pour limiter les téléchargements et les utilisations abusives.

La communication et l'utilisation (reproduction-représentation) des visuels de la photothèque du Conseil Interprofessionnel des Vins d'Alsace sont soumises aux dispositions du livre I et III du Code de la Propriété Intellectuelle, aux dispositions du Code des usages en matière d'illustration photographique signé entre le Comité Français du Droit d'Auteur des photographes et le Syndicat National de l'Édition le 5 mai 1993 dont l'emprunteur, déclare avoir pris connaissance.

Les documents photographiques sont la propriété pleine et entière du Conseil Interprofessionnel des Vins d'Alsace. La remise des documents à l'emprunteur n'emporte aucun transfert de propriété de quelque nature que ce soit.

Le Conseil Interprofessionnel des Vins d'Alsace se réserve la possibilité de refuser si bon lui semble le prêt de document à quiconque ne présenterait pas, selon lui, de garanties suffisantes, notamment quant à l'utilisation à venir des documents.

En aucun cas, le Conseil Interprofessionnel des Vins d'Alsace ne saurait être responsable des agissements commis par l'emprunteur dans l'usage des documents. L'emprunteur doit garantir le Conseil Interprofessionnel des Vins d'Alsace contre toutes conséquences, de toute action de quelque nature que ce soit qui pourrait être introduite à son encontre, en raison notamment de l'usage fait par l'emprunteur des documents remis par le Conseil Interprofessionnel des Vins d'Alsace.

Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable serait de la compétence des Tribunaux de Colmar.